

Rigoutd overbed

9-2a ~~4-2-68~~

# NOTICE

SUR

## FRANÇOIS-JOSEPH RIGOUTS

*Pharmacien en chef de l'hôpital Ste-Elisabeth, directeur du jardin botanique, professeur de botanique, d'histoire naturelle médicale, de pharmacie théorique et pratique; membre de la commission médicale de la province, du comité de salubrité publique, du conseil d'administration de la société Royale de zoologie, secrétaire de la société royale d'horticulture et d'agriculture, trésorier de la société de paléontologie de Belgique; membre honoraire et associé correspondant de plusieurs associations scientifiques regnicoles et étrangères.*

PAR C. BROECKX,

*Membre honoraire de la Société de pharmacie d'Anvers, etc.*

*(Extrait du journal de pharmacie d'Anvers. Février 1868) (1).*

La création de l'école de médecine et de pharmacie d'Anvers par arrêté du marquis d'Herbouville, préfet du département des Deux-

---

(1) Fr. Jos. Rigouts était honoré et aimé de tous ceux qui en Belgique s'adonnaient à la botanique ou à la culture. Il ne comptait que des amis. Pendant longtemps il a pris



Nèthes, du 10 fructidor an XII (28 août 1804) ne fut pas seulement utile aux progrès de la médecine, elle constitua un véritable bienfait pour la pharmacie. A côté de médecins renommés, des pharmaciens de mérite rivalisèrent de zèle pour instruire les élèves dans les connaissances théoriques et pratiques de leur profession. Les noms des Sommé, des Van den Zande, des Hoylarts, des Van Haesendonck, des Leroy se trouvent favorablement cités dans les annales de la médecine nationale. Ceux des Van Merstracten, des Adelman, des Verbert, des Emeri, des Rigouts méritent aussi une place dans le souvenir reconnaissant de de leurs concitoyens.

Si la ville d'Anvers a eu le bonheur de posséder plusieurs pharmaciens distingués, il est juste de reconnaître que les professeurs de l'école de pharmacie y ont contribué pour une large part. Depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1794, surtout depuis l'application à notre pays de la loi du 18 août 1792, qui avait proclamé la liberté de toutes les professions, l'exercice de la pharmacie présentait un bien triste aspect dans notre ville. Le préfet du département des Deux-Nèthes, par son arrêté du 6 ventose an IX (25 février 1801), soumit, il est vrai, les aspirants à l'examen d'une *commission de santé*, mais l'absence de toute source d'instruction pharmaceutique paralysa, en grande partie, cette mesure réparatrice. Ce ne fut qu'après l'institution de l'école de médecine et de pharmacie que l'on vit s'élever ici une génération nouvelle, instruite, à la hauteur des progrès et propre à exercer convenablement une profession appelée à rendre tant de service à l'humanité et à la société.

C'est une pieuse coutume parmi nous que de faire connaître et d'honorer les hommes qui, dans l'exercice de leurs fonctions, ont donné des preuves de savoir et de leur amour pour le progrès des sciences. Cette coutume n'a pas seulement lieu à l'égard des hommes de génie qui par leurs découvertes changent la face des choses; elle s'applique aussi à ceux qui, dans une sphère moins élevée, cultivent la science avec succès et servent ainsi de guides à la jeunesse studieuse. C'est mû par ces

---

une part active à tous les jurys d'exposition et il a contribué à la création de la Fédération horticole. Il a dirigé avec autant de talent que de dévouement le jardin botanique d'Anvers où il a su conserver les bonnes et anciennes traditions. Il a soutenu et élevé la Société d'horticulture d'Anvers. Rigouts s'est trouvé pendant de longues années le représentant dans cette ville de l'aimable science de Linné. C'était un homme instruit, modeste et consciencieux.

Nous sommes heureux de pouvoir publier ici la notice que lui a consacré M. C. Broeckx, son collègue et ami et lui-même un homme instruit, ardent et opiniâtre pour la publication de nos annales scientifiques et médicales.

Le portrait de Rigouts est fort ressemblant. Nous en devons la communication à l'obligeance de M. Fr. Van Pelt, secrétaire de la société des pharmaciens à Anvers.

E. M.

dernières considérations que nous nous proposons d'honorer la mémoire de notre collègue à l'hôpital S<sup>te</sup>-Élisabeth, du professeur François-Joseph Rigouts.

« La chimie et les sciences naturelles, disait naguère M. Alphonse Milne-Edwards<sup>(1)</sup>, sont les principales bases de la pharmacologie. Les hommes qui cultivent avec distinction cette dernière branche des connaissances humaines ne peuvent donc être étrangers ni à l'une ni à l'autre de ces sciences, et, pour tout esprit philosophique, leur étude offre tant d'attraits que souvent ceux qui y ont goûté une fois ne peuvent plus s'en détacher et y consacrent leur vie entière. » Rigouts était de ce nombre.

Il naquit à Lierre, le 28 novembre 1796, de Théodore-Charles et de Jeanne Cools. Il était d'extraction noble et sa famille portait pour armes : Écartelé au premier et au quatrième de gueule à deux glaives d'argent, gardes d'or, passés en sautoir, les pointes en bas : au deuxième et au troisième d'or à la frette de sable. Timbre : Un casque d'acier poli, taré aux trois-quarts, visière ouverte, grillé de cinq, orné d'un bourlet d'argent et de gueule. Cimier : un buste de Maure lié d'argent, vêtu de gueule, le rabat d'argent. Lambrequins : D'argent fourrés de gueule.

Dès l'âge le plus tendre il se sentit irrésistiblement porté vers l'étude de la nature. Aussi, dès qu'il eût achevé ses humanités, il crut atteindre son but en s'adonnant à l'étude de la pharmacie. Ce fut chez J. Van Eeckhoven, pharmacien distingué à Lierre, que le jeune Rigouts puisa les premiers éléments de l'art qu'il se proposait d'exercer un jour. Le choix était des plus heureux. C'est dans cette officine, c'est dans cette clinique pharmaceutique, s'il est permis de nous exprimer ainsi, qu'il prit ces habitudes d'ordre, de propreté et de méticuleuse exactitude qui font la base de toute bonne éducation pharmaceutique et qui ne peuvent s'acquérir que dans une officine, sous les yeux d'un maître instruit.

Nous avons connu J. Van Eeckhoven ; c'était un pharmacien modèle, un praticien profondément instruit et animé du véritable amour des sciences. Ainsi il se tenait constamment au courant des progrès de la chimie et ne reculait devant aucun sacrifice pour répéter et vérifier, dans son laboratoire, les expériences nouvelles qu'il trouvait consignées dans les publications périodiques dont il faisait sa lecture habituelle. Il sut faire partager cette passion par son élève et en le rendant ainsi témoin des phénomènes de la réaction des corps, il l'initiait aux secrets d'une science basée sur l'expérience. Cette méthode d'enseignement est de bien loin la meilleure et même la seule qui soit en état d'engendrer des connaissances solides en chimie. L'aphorisme de la philosophie

---

(1) *Journal de pharmacie et de chimie de Paris*, janvier 1867.

sensualiste : *nihil est in intellectu quod non prius fuerit in sensu* est rigoureusement vrai pour les sciences d'observation.

Sans vouloir paraître le *laudator temporis acti* d'Horace, il faut bien l'avouer, nos devanciers appréciaient mieux que nous ce qui est nécessaire pour devenir un *bon pharmacien*. Ils faisaient marcher de front la pratique et la théorie, tandis que nos lois actuelles relèguent à la fin des études un stage insuffisant et souvent encore trop facilement éludé... Et puis encore comment exiger d'un jeune homme qui se sera exclusivement nourri, pendant plusieurs années, des théories les plus élevées de la science, qu'il change tout d'un coup d'habitudes pour s'adonner aux travaux quelquefois rebutants d'une officine afin de s'y occuper de la confection d'un onguent ou du mélange intime d'une masse pilulaire ? Allons donc : *aquila non capit muscas* ! La loi de 1849, n'en déplaît à nos législateurs, pourra peut-être nous doter de quelques savants ; de pharmaciens —, jamais.

Après avoir passé plusieurs années dans l'officine de J. Van Eeckhoven, Rigouts se rendit à Anvers pour y compléter ses connaissances pharmaceutiques. C'était l'époque la plus brillante de l'école de médecine et de pharmacie d'Anvers. Le professeur Verbert (1), qui en 1819 avait succédé à Adelman, initiait alors par un enseignement clair, méthodique et à la hauteur des progrès, les jeunes aspirants dans les secrets théoriques et pratiques de la pharmacie. Rigouts se fit bientôt distinguer parmi ses condisciples et obtint, le 21 septembre 1821, la place d'élève-interne en pharmacie à l'hôpital Ste-Élisabeth.

C'est à ce foyer d'instruction et sous la direction de ses maîtres, que Rigouts acquit des connaissances profondes en chimie, en pharmacie et en botanique. Le docteur Sommé dirigeait alors le jardin botanique de l'école. Il prit en affection le jeune interne et c'est cette protection, remplacée plus tard par une constante amitié, qui augmenta encore chez Rigouts sa passion pour la science des végétaux.

« Convaincu avec les naturalistes que, dans toute science d'observation, l'examen comparatif des choses est une nécessité de chaque jour et qu'on a sans cesse besoin de scruter leurs caractères tant extérieurs qu'intérieurs, il commença à former une collection de tous les objets dont l'étude constitue les sciences auxquelles il s'était voué. On sait que les pharmaciens ont toujours eu le goût des collections et plus d'une officine est devenue un riche musée. On peut citer à ce sujet celui d'Albert Seba, pharmacien hollandais qui, au dix-septième siècle, forma à Amsterdam la plus belle collection zoologique qu'on eût encore vue. Acquisée par Pierre-le-Grand, czar de toutes les Russies, elle devint la base du Musée

---

(1) Voyez notre *Notice sur Verbert*, Anvers, 1836, in-8°.

d'histoire naturelle de St.-Pétersbourg et servit, de nos jours, aux travaux des illustres savants Pallas, Baër et Brandt. »

La collection de Rigouts fut loin d'égaliser celle du pharmacien d'Amsterdam. Elle était formée des produits naturels ou fabriqués qui sont actuellement en usage en médecine ou qui le furent anciennement. Il y joignit aussi un échantillon des substances qui servent à fabriquer ces produits. Il augmentait constamment cette collection des substances nouvellement introduites en médecine. Elle renferme des objets très-curieux et des échantillons très-rares. C'est ce que les pharmaciens appelaient une *matière médicale*, un *droguier*. Nous devons ajouter que la collection de Rigouts est une collection *scientifique*. Tous les objets y sont étiquetés et classés d'après le dernier ouvrage du professeur Guibourt de Paris, tandis que dans les anciennes matières médicales les objets sont disposés en catégories : les écorces, les bois, les semences sont respectivement mis ensemble sans s'inquiéter du végétal dont ils proviennent. Il en fut de même des minéraux et des substances animales.

Le 51 mai 1825, il se présenta devant la Commission médicale de la province d'Anvers pour subir les épreuves de pharmacien. Il en sortit de la manière la plus honorable. Ce ne fut toutefois qu'au commencement de 1825 qu'il s'établit comme pharmacien praticien ; il reprit la pharmacie du professeur Verbert, dont il devint le gendre le 1<sup>er</sup> février de la même année.

La chaire de professeur d'histoire naturelle médicale et de pharmacie à l'école de médecine d'Anvers étant devenue vacante par le décès du pharmacien Emeri, Rigouts y fut nommé le 4 octobre 1829. Il ouvrit immédiatement son cours et le fit, la première année, en langue flamande. Rigouts comprit les devoirs du professorat et désira se maintenir à la hauteur des sciences qu'il était chargé d'enseigner. A cet effet il s'adonna d'une manière spéciale à l'étude de la minéralogie et de la zoologie et profita plus d'une fois des sages conseils de son beau-père.

Ce fut en 1852 que l'épidémie du choléra-morbus envahit pour la première fois la Belgique. Dès le commencement de 1851 le gouvernement et la régence d'Anvers prirent des mesures préventives contre le fléau. A cet effet la commission médicale de la province fut érigée en *commission sanitaire centrale* et M. Rogier, gouverneur, adjoignit à ce corps trois personnes compétentes. La ville d'Anvers fut divisée en diverses sous-commissions. Rigouts fut adjoint temporairement à la commission médicale de la province (26 juillet 1851). Il fit partie de la sous-commission de la quatrième section (12 septembre 1851) et devint membre de la commission sanitaire locale (11 octobre 1851). Par les soins de ces divers corps on tâcha de calmer l'inquiétude de la population, on prescrivit les moyens préventifs et curatifs, on visita et on assainit les quartiers insalubres.

Après la disparition de l'épidémie, le gouvernement récompensa le

zèle du corps médical par des distinctions honorifiques. Rigouts reçut la médaille d'argent pour services rendus pendant l'épidémie du choléra (31 août 1835).

On sait que le choléra exerça ses ravages à Anvers en 1833, 1843, 1849, 1854, 1855, 1859 et 1866. La régence eut chaque fois recours aux connaissances et au dévouement de Rigouts et chaque fois notre pharmacien s'acquitta de la mission qui lui fut confiée à la satisfaction de l'autorité.

Dans le courant de l'année 1834 quelques membres de la commission médicale de la province donnèrent leur démission. Elle fut réorganisée l'année suivante. Les talents dont notre pharmacien avait fait preuve comme professeur et les services rendus dans les commissions sanitaires le désignèrent à l'autorité pour en faire partie. Le gouvernement, par arrêté du 10 octobre 1835, le nomma membre de la commission médicale de la province d'Anvers. C'est au sein de ce corps qu'il eut l'occasion de montrer le fonds des connaissances variées qu'il avait acquises par une étude assidue de toutes les parties qui constituent les sciences pharmaceutiques. Il remplit avec une exactitude exemplaire tous ses devoirs : il assista régulièrement aux séances, aux examens des pharmaciens et visita avec soin les officines des médecins de campagne. Quand l'autorité eut recours aux lumières de la commission dans des questions d'hygiène ou du ressort de la pharmacie, Rigouts contribua pour une large part à leur solution.

La réputation d'habile chimiste que Rigouts s'était acquise ne fit que croître, à mesure qu'on invoqua ses connaissances. Le parquet du tribunal de première instance et le tribunal de commerce d'Anvers le nommèrent plusieurs fois chimiste-expert. Il s'en acquitta toujours de la manière la plus honorable pour le corps auquel il se faisait gloire d'appartenir. Avant que l'administration communale d'Anvers n'eût institué un conseil de salubrité publique, c'était toujours au professeur de pharmacie qu'elle s'adressait pour toutes les questions d'hygiène. Il fit pour la ville un grand nombre d'analyses chimiques, des recherches nombreuses sur la falsification des denrées alimentaires, qui lui prenaient quelquefois plusieurs semaines. Ces travaux lui valurent toute une série de lettres de remerciements.

Après notre régénération politique, la Belgique vit surgir partout l'esprit d'association scientifique. Le corps médical ne fut pas le dernier à s'associer à ce mouvement intellectuel. La ville d'Anvers vit s'élever dans son sein plusieurs associations scientifiques dont la *Société libre des pharmaciens*, actuellement la *Société de pharmacie d'Anvers* ne fut pas la moins importante. De tout temps les pharmaciens belges ont été moins portés que les médecins à faire part au public du fruit de leurs méditations et de leurs investigations. C'est que, sans nul doute, il leur manquait un centre d'union. La société de pharmacie d'Anvers, créée

en 1854, le leur fournit. Dès lors on vit les pharmaciens rivaliser de zèle avec les médecins pour démontrer au monde savant que la pharmacie est exercée et cultivée avec succès dans notre petit coin de terre qu'on nomme la Belgique et que désormais ils sont en état d'apporter leur contingent scientifique pour prouver que leur pays, tant sous le rapport pharmaceutique que sous le rapport politique, mérite d'être admis dans la grande famille des nations. Rigouts fut l'un des membres fondateurs de cette compagnie savante qui continue à jeter un grand éclat tant par la publication de son journal que par les efforts incessants qu'elle fait pour que la pharmacie occupe parmi les professions libérales le rang auquel elle a le droit d'aspirer par les services qu'elle prodigue à la société et à l'humanité souffrante.

La juste considération dont Rigouts jouissait et son zèle pour les progrès des sciences naturelles le firent entrer dans la plupart des sociétés de ce genre de notre ville. Ainsi il devint successivement l'un des fondateurs de la *Société royale d'Horticulture et d'Agriculture d'Anvers*, et contribua pour une bonne part à son développement. Secrétaire pendant trente ans, il s'acquitta de cette charge avec une activité digne d'éloge. Aussi eut-il la satisfaction de voir ses efforts appréciés par ses concitoyens comme ils le méritaient. Aussi l'autorité communale lui décerna, le 31 août 1840, une médaille et la société royale d'horticulture et d'agriculture, dans sa séance du 21 septembre 1856, *lui vota une médaille extraordinaire en vermeil, de grand module, pour le zèle au-delà de tout éloge qu'il n'avait cessé de déployer durant 50 ans pour son bien-être et sa prospérité*. Deux ans avant sa mort, il fut nommé secrétaire honoraire. C'est à ces fonctions qu'il dut d'avoir été nommé, le 15 mars 1849, directeur de la bibliothèque rurale et, le 16 décembre 1850, membre délégué du comice agricole pour la province d'Anvers.

Les sociétés d'horticulture régionales et étrangères, ayant eu l'occasion d'apprécier ses connaissances et son jugement impartial, le demandèrent constamment pour faire partie des jurys chargés de décerner les récompenses lors de leurs expositions. Le gouvernement belge le nomma membre du jury pour l'exposition universelle d'horticulture de Bruxelles en 1864 et celui de Hollande pour l'exposition internationale d'Amsterdam en 1865.

En 1842 fut fondée à Anvers la société royale de zoologie. Rigouts y contribua pour sa part et fut membre du conseil d'administration depuis sa fondation. Il s'était attribué la partie scientifique de cette association. Il avait à diriger les plantations et l'entretien du jardin. C'est à lui qu'on doit les beaux arbres qui s'y trouvent et qu'on commence seulement à apprécier maintenant qu'ils se développent. Il fit même plusieurs voyages en Hollande pour acheter des arbres qu'on ne pouvait pas se procurer dans le pays.

En 1856, le docteur André Uytterhoeven forma avec quelques savants

la société de paléontologie de Belgique. Notre pharmacien fut au nombre des fondateurs et membre du bureau depuis sa fondation.

En 1858 les fouilles qui furent faites pour le creusement des nouveaux bassins au nord de la ville, amenèrent la découverte de plusieurs objets qui parurent présenter quelque intérêt scientifique. La régence, par lettre du 15 mars, eut recours aux connaissances de Rigouts et le pria d'aller examiner ces objets déposés au Kattendyk et de faire savoir au collège communal si quelques uns d'entre eux méritaient d'être conservés. Rigouts accepta cette mission avec empressement et répondit, le 25 du même mois, par la lettre suivante :

MESSIEURS,

« J'ai l'honneur de vous rendre compte de la mission dont vous avez bien voulu me charger par votre lettre en date du 15 de ce mois.

« Les objets déposés au bureau des travaux du Kattendyk sont de deux espèces : 1° Des parties d'armes, débris de vases, etc. 2° Des fossiles. C'est de ces derniers seulement que j'ai cru devoir m'occuper. »

« Parmi ces fossiles il y en a qui appartiennent à l'ancienne, d'autres à la nouvelle formation géologique. Quelques-uns d'entre eux présentent un certain intérêt comme étant des débris organiques caractérisant l'un des étages de notre terrain tertiaire, ainsi que la formation tourbière subséquente et doivent se rapporter en partie à l'époque des dépôts antédiluviens, en partie à l'époque des dépôts modernes. Je suis par conséquent d'avis que ces pièces méritent d'être conservées avec soin. Ce sont notamment celles indiquées sur la liste ci-jointe et numérotées d'après le tableau dressé par M. l'inspecteur Van Mens qui, lors de ma visite au Kattendyk, a eu la complaisance de me donner tous les renseignements désirables. »

« Depuis quelques temps une nouvelle association sous le nom de *société de paléontologie de Belgique* s'est formée dans notre ville. Trois de mes honorables collègues, membre du conseil d'administration et fondateurs de cette société, MM. Uytterhoeven, Nyst et Norbert De Waal ont bien voulu me prêter, pour l'examen dont j'étais chargé, le secours de leurs connaissances. Ces Messieurs et moi, nous prenons la liberté de vous demander que vous vouliez disposer des objets en question en faveur du cabinet paléontologique que cette société organise en ce moment dans notre ville. Ces objets formeraient dans notre collection un bel et intéressant noyau de cette catégorie de produits fossiles du sol anversoïse. »

« J'ai cru, Messieurs, pouvoir me borner à vous communiquer mon opinion sur l'ensemble des objets que j'ai eu à examiner; si cependant vous jugiez utile d'avoir encore d'autres renseignements, je m'empresserai de vous les faire parvenir. »

La régence accorda la demande et fit déposer les fossiles du Kattendyk au musée de la compagnie paléontologique.

Par la loi de 1835 sur l'enseignement supérieur, on ne créa plus que des docteurs en médecine et en chirurgie. Dès lors les commissions médicales ne purent plus procéder aux examens des chirurgiens de ville et de campagne et les écoles secondaires de médecine perdirent une grande partie de leur importance. C'est ainsi qu'à Anvers les professeurs Sommé, Stevens, Messieurs Van Haesendonck et Matthyssens cessèrent leurs cours. Verbert et Rigouts continuèrent à enseigner, le premier la chimie et la botanique, le second l'histoire naturelle médicale et la pharmacie, jusqu'à la promulgation de la loi organique du 15 juillet 1849 sur l'enseignement supérieur. Cette loi enleva aux commissions médicales provinciales le droit de créer des pharmaciens et en investit les jurys universitaires.

En vertu des dispositions transitoires de la loi précitée, prises en faveur des élèves-pharmaciens régulièrement inscrits en cette qualité au moment de sa promulgation, le gouvernement réunit à Bruxelles, en 1849 et 1850, un *jury spécial de pharmacie*. Ce jury avait pour mission de procéder aux examens conformément à la loi du 12 mars 1818. A cette fin, le gouvernement choisit les membres de ce jury parmi les praticiens qui faisaient partie des différentes commissions médicales provinciales du royaume. Rigouts fut nommé à ces importantes fonctions en qualité de membre effectif et y représenta la commission médicale de notre province.

Ce choix était des plus heureux. En effet, sa qualité de professeur de pharmacologie le rendait éminemment propre aux délicates fonctions d'examineur. Tout le monde sait que la manière de poser une question a une grande importance pour le récipiendaire et que celui qui enseigne possède ordinairement l'art d'interroger.

A la mort de Verbert, Rigouts fut nommé, le 25 juin 1854, pharmacien en chef de l'hôpital S<sup>te</sup>-Élisabeth. Il remplit avec un zèle et un dévouement au-dessus de tout éloge ces importantes fonctions dans un établissement hospitalier de 700 malades, le plus considérable de toute la Belgique.

Deux ans plus tard, le décès du docteur Sommé ayant laissé vacante la direction du jardin botanique, l'administration communale lui confia ces fonctions le 8 février 1856 et le nomma en même temps professeur de botanique, en le déchargeant du cours de pharmacologie. Ce cours était donc officiellement supprimé; mais un grand nombre d'élèves vinrent prier le professeur de ne point suspendre son enseignement. Il y consentit et continua à donner des leçons jusqu'en 1866, c'est-à-dire pendant dix années et ce gratuitement, car le traitement avait été supprimé en 1856. Rigouts eut la satisfaction de voir son dévouement récompensé. Ses auditeurs lui offrirent vers le 16 juillet 1856 une coupe d'argent, en témoignage de reconnaissance.

A l'époque où Rigouts fut nommé directeur du jardin botanique,

les plantes y étaient encore classées d'après le système de Linné. Il remplaça cette classification par la disposition en groupes naturels. Il voulut rendre cet établissement utile même aux simples promeneurs, en faire un livre où tout le monde, même les illettrés, pussent lire. A cette fin il fit renouveler toutes les étiquettes et, au moyen de signes et de couleurs conventionnels, dont la clef se trouvait affichée dans les deux langues, il fit en sorte qu'à la seule inspection d'une étiquette on put reconnaître immédiatement non seulement le nom et la patrie, mais encore la durée, la propriété principale ou l'usage le plus important de chaque végétal. On ne trouve dans aucun établissement du même genre tant de renseignements près de chaque plante. C'est un progrès que le jardin botanique d'Anvers a été le premier à réaliser.

C'est pendant que Rigouts était directeur du jardin botanique et grâce à ses intéressantes démarches que furent construites les nouvelles serres.

Disons un mot du cours de botanique de Rigouts. On se tromperait si l'on croyait qu'il ressemblait à des leçons académiques. Le professeur d'une université est forcé de se restreindre dans les limites d'un programme officiel et ne peut se permettre aucune excursion sur le domaine d'une autre branche des connaissances humaines sans compromettre le but que ses auditeurs désirent atteindre ; celui de passer leur examen. Rigouts avait les coudées franches. Il s'adressait à une catégorie de personnes qui ne lui demandaient que quelques instants d'utile délassément. Il avait soin d'entremêler d'attrayants épisodes ce que la science pure pouvait avoir d'aride et de couper cette partie de son cours par de fréquentes parenthèses dont l'horticulture et l'agriculture, l'industrie, l'économie domestique ou la médecine fournissaient la matière. C'était surtout l'exposé de ces applications qui était écouté avec le plus d'intérêt et qui lui attirait un nombre toujours croissant d'auditeurs.

Dès le jour où Rigouts fut nommé directeur du jardin botanique et chargé d'enseigner cette branche de l'histoire naturelle, il s'occupa de la formation d'un cabinet botanique. A cette fin, il réunit des produits végétaux, des dissections, des préparations anatomiques, des objets de tératologie et de paléontologie végétales, une riche collection de bois exotiques et de bois indigènes, en un mot tous les objets qui pouvaient venir en aide à son enseignement.

Notre professeur a beaucoup étudié, beaucoup écrit et peu publié. Inutile d'en rechercher la cause, nous avouons l'ignorer complètement. Qu'on nous permette de passer en revue les publications auxquelles il a attaché son nom.

1° *Solidification du baume de copahu par le moyen de la magnésie.* (Dans le répertoire de chimie, pharmacie, matière pharmaceutique et chimie industrielle, par P. J. Hensmans, Louvain 1829, in-8°, à la page 12 du tome III.)

L'auteur énumère d'abord les espèces du genre *Copaifera* qui fournis-

sent le baume de copahu et attribue à cette diversité d'origine les caractères si dissemblables de ce produit, tel que le commerce nous le livre, même en le supposant exempt de toute adultération. Il décrit ensuite les deux sortes commerciales de ce baume; il fit connaître les substitutions et les falsifications dont il est l'objet et les moyens de les constater. Enfin il indique quels sont les caractères que doit posséder le baume de bonne qualité, celui qu'il faut choisir pour l'usage médical.

Après cette introduction, il expose l'objet de son travail. M. Mialhe avait prétendu qu'on pouvait faire prendre au baume de copahu une consistance pilulaire en lui incorporant de la magnésie *fortement* calcinée. (*Journal de pharmacie et des sciences accessoires*. Paris, 1828, à la page 182 du tome XIV.) L'auteur ne partage point cette opinion et expose les expériences auxquelles il s'est livré, pour démontrer que la solidification dépend bien moins du degré de calcination de la magnésie que de la bonne qualité du baume lui-même et que l'action intense et prolongée de la chaleur sur l'oxyde est sans influence sur le résultat.

Il résulte d'un travail récent dû à M. Z. Roussin<sup>(1)</sup>, que ni MM. Mialhe, ni Rigouts ne paraissent avoir bien apprécié la véritable cause du phénomène en question.

Les expériences du pharmacien français semblent mettre hors de doute la nécessité de l'intervention de l'eau pour opérer la combinaison de la résine du baume de copahu (acide copahudique) avec les oxydes métalliques et notamment avec la chaux et la magnésie. Si le copahu et la magnésie employés sont tous les deux anhydres, toute solidification devient impossible. Si ces deux corps ou seulement l'un d'eux contiennent la proportion d'eau nécessaire pour hydrater complètement la magnésie, la solidification se produit. Si la proportion d'eau est insuffisante, la solidification sera incomplète.

Telle est l'explication la plus récente du phénomène. Est-ce la vraie ? « A moins que le monde finisse demain, personne sans doute n'aura « la prétention de croire que nos contemporains ont donné le dernier « mot de la science, et que nos descendants n'auront plus aucun fait à « découvrir, aucune erreur à rectifier, aucune théorie à redresser<sup>(2)</sup>. »

2° *Remarques concernant la pharmacopée et la pharmacotechnie*. Bruxelles, 1842, in-8, (dans les *Archives de la médecine belge*, livraison de juillet 1842.)

Comme son titre l'indique, ce travail a spécialement pour objet la préparation des médicaments. L'auteur signale les lacunes de la *pharmacopée belge* de 1825. Les formules d'un grand nombre de préparations

---

(1) *Études sur les causes de la solidification du baume de copahu par la chaux et la magnésie*, par M. Z. ROUSSIN. Paris, 1865, in-8°, dans le journal de pharmacie et de chimie, 4<sup>e</sup> série, à la page 521 du tome I.

(2) F. HOEFER, *Histoire de la chimie*, Paris, 1866, in-8°, à la page 251 du tome I.

très-usitées dans notre province y font défaut. Il en résulte que chaque pharmacien a adopté pour ces préparations une formule à sa guise et que, par suite, elles diffèrent d'une officine à une autre, au grand détriment du bon exercice de la médecine.

Pour qu'une pharmacopée atteigne son but, il faut non seulement qu'elle soit adaptée aux usages du pays auquel elle est destinée, si on peut s'exprimer de la sorte, mais il faut encore qu'elle soit l'œuvre de pharmaciens praticiens et qu'elle soit révisée à époques fixes pour la tenir constamment au courant des améliorations qui peuvent s'introduire dans la pratique médicale.

Les formules des médicaments à préparer par digestion ou par macération présentent dans la pharmacopée belge de 1825 un défaut capital, et ce défaut se rencontre également dans toutes les pharmacopées que l'auteur a examinées.

Le formulaire officiel de 1825 indique bien la quantité de véhicule à employer, mais nullement la quantité de produit à obtenir; de sorte que celui-ci peut varier par suite d'une infinité de circonstances. Ce défaut peut entraîner les conséquences les plus graves, lorsqu'il s'agit de la préparation de médicaments énergiques, par exemple du laudanum.

Les auteurs de la pharmacopée belge de 1856 ont introduit dans cet ouvrage les indispensables améliorations réclamées par Rigouts. Ils ont indiqué la quantité de produit à obtenir dans toutes les formules où ce renseignement était nécessaire.

5° *Recherches sur la falsification des substances médicamenteuses et alimentaires.* Bruxelles, 1844, in-8°. (Dans la livraison de février 1844 des *Archives de la médecine de Belgique.*)

L'auteur croit que le motif pour lequel les médecins perdent quelques fois leur confiance dans la vertu de certains médicaments, c'est que les matières premières, qui avaient servi à la préparation de ces remèdes, n'étaient point de bonne qualité. On s'occupe un peu trop, d'après lui, des falsifications des préparations pharmaceutiques et chimiques et pas suffisamment des substitutions et des adultérations que l'ignorance ou la cupidité font éprouver aux drogues simples.

A l'appui de son assertion il a cité l'exemple de l'écorce de la racine de grenadier. Quelques thérapeutistes l'ont préconisée comme un téniafuge d'un effet assuré et d'autres l'ont rangée parmi les vermifuges ordinaires. A quoi doit-on attribuer cette divergence d'opinion si ce n'est à la qualité de la substance employée ?

L'auteur a examiné un grand nombre d'échantillons d'écorce de cette racine pris par lui dans différents magasins de droguerie et il a trouvé qu'en moyenne ils n'étaient composés que de la moitié de véritable écorce; l'autre moitié était formée par des écorces de buis, d'épinevinette, de mûrier et surtout d'écorces des *branches* et des *tiges* de grenadier.

Si on emploie un pareil mélange sans l'avoir préalablement soumis à un minutieux triage, est-il étonnant qu'il en résulte une préparation d'un effet très-douteux et qui doit nécessairement détruire la confiance que le médecin avait dans les propriétés de ce médicament ?

A propos de l'emploi du tartrate de fer pour distinguer l'écorce de la racine de grenadier de celle de l'épine-vinette, Rigouts fait quelques observations critiques sur les réactions indiquées par les pharmacologistes pour découvrir certaines falsifications. Il en conclut que, quelle que soit la confiance que puisse inspirer la renommée d'un chimiste, il est toujours utile de contrôler ses expériences.

Il passe ensuite à l'examen de la *Spigelia* et, après avoir prouvé que c'est le *Spigelia marylandica* L. et non le *Spigelia anthelmia* L. que nous recevons en Europe, il signale une nouvelle falsification de ce produit exotique par le *Zinnia multiflora* L. et il donne les caractères botaniques de cette plante pour pouvoir reconnaître la substitution.

Le végétal connu au Pérou sous le nom de *Matico* ou de *Matica* a fait encore l'objet des recherches de Rigouts. Le docteur Sommé en avait reçu directement du Chili. Le lieu de provenance était donc certain. Après avoir décrit les caractères de cette Pipéritée, il signale le *Salvia sclarea* L., labiée qui croît abondamment dans le midi de la France, comme étant substituée par les négociants européens à la plante américaine et il se demande si cette substitution n'est pas la cause probable de l'oubli dans lequel le Matico est tombé.

Il fait connaître ensuite les substances étrangères qu'il a découvertes dans la digitale pourprée, la lobélie enflée et l'iode et il donne les moyens propres à les faire distinguer. Il a trouvé la première de ces substances falsifiée par les feuilles du *Symphitum officinale*, L., la deuxième par le *Sentelloria lateriflora*, L., et la troisième par du plomb sulfuré.

Rigouts a fait l'analyse de plusieurs substances alimentaires, telles que la fécule, le beurre, le pain et le vin. Il en fait connaître les résultats. Entre autres, un échantillon de beurre qui lui avait été soumis contenait du *kaolin* (terre à porcelaine).

Dans le dernier chapitre de son mémoire, Rigouts propose certaines dispositions réglementaires à imposer au commerce des drogues pour rendre les fraudes plus difficiles et il préconise la création, sous les auspices du gouvernement, d'une *pharmacie centrale* avec jardin destiné à la culture des plantes médicinales. Il démontre l'utilité d'une pareille institution.

Les deux mémoires que nous venons d'analyser ont, pour ainsi dire et à peu de chose près, un but unique. On est convaincu en les lisant que le bon exercice de la pharmacie était l'objet de la constante préoccupation de leur auteur et que c'est ce but qu'il voulait atteindre, tantôt en démontrant les défauts de certains modes opératoires, tantôt en

mettant ses confrères en garde contre des falsifications qu'il avait été assez heureux de découvrir le premier, grâce à ses recherches et surtout à ses connaissances spéciales. Ses expériences sur quelques substances prouvent également qu'il ne laissait échapper aucune occasion de contribuer au bien-être général de ses concitoyens.

Ces intéressants travaux furent appréciés comme ils le méritent, non seulement dans notre pays mais même à l'étranger; une sommité pharmaceutique, M. Chevallier, les cita honorablement dans son *diccionnaire des falsifications*.

4° *Floraison d'un Agave americana au jardin de la Société Royale de zoologie d'Anvers*. Bruxelles, 1860 in-8° (*Bulletin de la fédération des sociétés d'horticulture de Belgique*, Tome I.)

Un des deux gigantesques Agaves, que la Société de zoologie devait à la générosité de M. Edmond Legrelle d'Anvers, fleurit en 1860. Rigouts, un des administrateurs de la Société, publia, à cette occasion, une notice destinée à faire apprécier à sa valeur un événement si rare dans nos contrées et, hâtons-nous de le dire, son travail atteignit pleinement le but qu'il s'était proposé.

L'auteur puise d'abord dans les Annales de la science horticole les détails de toutes les floraisons extraordinaires qui ont précédé celle d'Anvers et il rassemble tous les faits qui sont de nature à en faire comprendre l'importance. Il donne ensuite les caractères du genre *Agave* propres à distinguer celui-ci du genre *Aloës*, avec lequel il a été quelques fois confondu.

Après cette introduction, il fait connaître dans quelles circonstances et sous l'influence de quels phénomènes météorologiques s'est accompli l'événement qui fait l'objet de son travail. Il décrit avec la plus grande exactitude et jusque dans les moindres détails le développement du magnifique panicule depuis la première apparition de la hampe jusqu'au complet épanouissement du dernier bouton floral. Enfin il termine sa notice par la description des divers usages auxquels sont employés les différentes parties de la plante et par l'exposé des investigations auxquelles il a soumis le liquide sécrété par les glandes nectarifères.

C'est un travail rempli de faits très-curieux et d'observations très-intéressantes, qui dénotent chez l'auteur de profondes connaissances en botanique et en horticulture.

5° *Observations sur les phénomènes périodiques*, adressées à l'Académie Royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, et insérées dans les publications de cette compagnie.

Rigouts a publié aussi des articles dans les journaux quotidiens. Quelques-uns de ces articles datent des premières années de la fondation de la Société de zoologie et avaient pour but de faire connaître l'utilité et l'agrément de cet établissement. D'autres ont pour objet la Société d'horticulture et sont des comptes-rendus des expositions de cette Société.

Si Rigouts n'a pas élevé un monument considérable aux sciences qu'il cultivait, il faut convenir qu'il a rempli dignement sa carrière et qu'il a exercé sa profession de manière à mériter l'estime et la considération de ses concitoyens. Il mourut avec le calme du vrai chrétien qui attend la récompense de ses actes dans un monde meilleur, le 15 février 1867, à l'âge de 70 ans.

M. le docteur Lambrechts prononça sur sa tombe le discours suivant :

MESSIEURS,

Qu'il me soit permis, comme organe des sentiments de la commission médicale provinciale, de vous retracer la vie si honorablement remplie du collègue et de l'ami dont nous pleurons aujourd'hui la perte.

Né à Lierre, en 1796, François-Joseph Rigouts, plus favorisé du ciel que ceux dont nous avons eu à déplorer la mort dans ce dernier temps, a pu fournir une longue carrière.

Sa belle existence a été pour sa famille et pour ses nombreux amis une douce consolation, et pourtant nous avons compris en le perdant que, quel que soit l'âge de celui qui nous est ravi, la douleur de la séparation n'est ni moins vive ni moins profonde. C'est que, Messieurs, pour l'homme de bien le temps multiplie les regrets, parce que chaque jour de son existence lui offre une occasion nouvelle de conquérir un titre de plus à la gratitude et à l'estime de tous.

Rigouts se livra de bonne heure aux études scientifiques, mais la chimie et surtout la botanique furent les sciences au culte desquelles il se voua tout entier.

Il vint à Anvers en 1821 et obtint la place de pharmacien, élève interne, à l'hôpital Ste-Élisabeth. Grâce à sa rare intelligence et à l'enseignement éclairé de ses maîtres, il se perfectionna promptement dans les connaissances de son art. Son application l'ayant fait distinguer par le corps professoral, le gouvernement hollandais le nomma, en 1829, professeur de pharmacie et d'histoire naturelle à l'école de médecine de cette institution.

En 1854 il fut promu à la place de pharmacien en chef de cet établissement et dans cette nouvelle position, qui réclame de la part de celui qui l'occupe une grande activité, Rigouts sut toujours remplir tous ses devoirs, jusqu'au dernier moment de sa vie, avec un zèle digne d'éloge.

En 1849 et 1850, le Gouvernement l'honora de sa confiance en le nommant membre titulaire du jury spécial de pharmacie réuni en session extraordinaire et centrale à Bruxelles.

Ses connaissances spéciales en chimie et son caractère consciencieux et observateur firent que souvent le parquet eut recours à ses lumières.

D'autres administrations surent mettre à profit les connaissances variées et étendues que possédait notre ami regretté, et malgré ses

nombreuses occupations, il ne resta jamais sourd à leur appel chaque fois qu'il a cru que son concours et son dévouement pouvaient être utiles à la réalisation d'une œuvre de progrès ou d'humanité. — C'est ainsi que lors de chacune des invasions d'épidémie il fut nommé membre de la commission sanitaire et qu'en 1852 il sut mériter la médaille décernée par le Gouvernement comme récompense des services rendus pendant l'épidémie de cette époque.

Nommé également membre du Comité de salubrité de la ville d'Anvers, le 24 février 1866, il contribua à prescrire les mesures sanitaires qui, quoique impuissantes à éloigner de nous le mal, auront néanmoins eu pour effet d'atténuer l'intensité d'un fléau dont les ravages devaient être malheureusement si meurtriers.

L'administration communale d'Anvers, qui sut apprécier le dévouement dont il fit preuve lors de ces douloureuses circonstances, lui adressa à différents reprises des lettres de remerciements pour les services gratuits rendus à la chose publique.

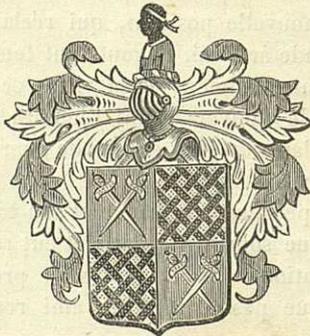
Professeur-directeur du Jardin botanique de cette ville, depuis 1829, nous rencontrons également en lui un des fondateurs de notre belle Société de zoologie qui perd en Rigouts un de ses membres les plus zélés.

Mais c'est surtout comme membre de la commission médicale provinciale, dont il faisait partie depuis 1855, que nous avons pu apprécier les éminentes qualités qui distinguaient notre ami. Son zèle et ses lumières ne nous faisaient jamais défaut et sa grande expérience, dont il sut nous faire profiter, nous fut constamment d'un précieux concours dans les questions souvent délicates qui nous furent soumises.

Sa place laissera parmi nous un véritable vide et nous tous, qui à côté des qualités de son esprit avons su apprécier celles de son cœur, nous pleurerons en lui un membre dévoué auquel nous garderons un éternel souvenir.

Que les regrets unanimes qui éclatent sur sa tombe et la foule qui se presse autour de nous, pour rendre à cet homme de bien un dernier hommage, soit pour sa famille explorée un adoucissement à sa douleur.

Adieu, Rigouts, adieu.



(Extrait de la *Belgique horticole*, 1868, p. 95.)

